

**NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE SPECIFIQUE A
L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CENTRE
SCOLAIRE DE SAINT JOSEPH DE MIRIBEL**

En raison de la pandémie qui persiste sur le territoire national, sachez que les conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive seront une nouvelle fois perturbées. En EPS, il est nécessaire, comme dans les autres matières, d'appliquer les gestes barrières pour se protéger et pour protéger les autres. Cependant, au vu de la particularité de notre matière, il est nécessaire de préciser certains aspects de la pratique pour continuer à respecter les gestes barrières et ainsi minimiser les risques.

L'enseignant d'EPS organise aujourd'hui son enseignement en adaptant l'activité sportive aux restrictions sanitaires. Son adaptation est déterminante pour assurer la poursuite de la pratique physique à l'école et ainsi contribuer à l'épanouissement dans un contexte où le risque de sédentarité est élevé.

Il a été décidé que les rencontres entre établissements dans le cadre de l'association sportive sont à proscrire.

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles restrictions qui guideront les enseignants d'EPS et qui devront être acceptés et respectés par tous.

LES CONDITIONS DE PRATIQUE :

❖ La désinfection des mains au gel hydro alcoolique sera systématique avant et après la séance.

❖ Le port du masque sera obligatoire lorsque l'élève sera confronté à des tâches autres que sportives (observation, arbitrage, juge).

❖ Chaque élève devra avoir en sa possession une pochette plastique nominative dans laquelle le masque sera rangé.

❖ Dans ce contexte sanitaire seuls les sports permettant de respecter la distance de deux mètres pourront être pratiqués. Dans son enseignement, l'enseignant s'efforcera de mettre en œuvre une adaptation pédagogique permettant la pratique de l'activité.

❖ Les vestiaires seront accessibles mais nous demandons aux élèves ayant EPS de 8h à 10h d'arriver en tenue de sport. Lorsque deux classes sont prévues sur le même créneau horaire, une seule classe pourra disposer des vestiaires. L'autre devra attendre afin de respecter les distanciations physiques.

LE MATERIEL :

❖ L'élève devra apporter une bouteille d'eau avec son nom et prénom car l'accès aux sanitaires durant la séance ne sera pas autorisé. L'accès aux sanitaires ne sera accessible uniquement avant et après la séance.



L'équipe EPS et la direction du centre scolaire vous prie de bien vouloir recevoir nos salutations les plus sincères.